

MINISTERE DE LA DEFENSE
CONTROLE GENERAL DES ARMEES
CENTRE DE PREPARATION AU CONCOURS

N° 168 DEF/CGA/CPC

LETTRE AUX CANDIDATS
=====

Je suis heureux de vous accueillir ici, aujourd'hui, et de vous rendre témoignage du respect que j'éprouve pour des hommes qui ont choisi, à un âge où s'accroissent les difficultés de la vie familiale et professionnelle, de prendre le risque de se mesurer aux autres et à soi-même dans la préparation et le passage d'un concours réputé difficile.

Cette réputation de difficulté, comme toute réputation, est quelque peu surfaite ; quelque peu seulement. Il importe avant tout de préparer le concours du Contrôle général des armées et pour cela de bien analyser ce qui sera exigé de vous.

Ce concours est d'une espèce tout à fait particulière et il est plus facile de dire ce qu'il n'est pas que ce qu'il est.

. Il n'est pas un examen universitaire pour la préparation duquel un travail sérieux visant l'acquisition de connaissances bien délimitées par un programme semestriel ou annuel peut suffire. Je mets donc en garde tous ceux d'entre vous qui, au cours d'études supérieures parfois menées fort loin, ont accumulé titres et diplômes. Ceux-ci honorent leurs porteurs comme ils illustreront le corps du contrôle général des armées lorsque vous aurez rejoint ses rangs, mais ils ont été acquis, reconnaissez-le, sans avoir nécessité toujours la mise en jeu de votre être le plus profond. Ces titres et diplômes sanctionnent des études poursuivies, année après année, sans grand souci de synthèse, en sollicitant le plus souvent une mémoire "courte" (vite remplie mais vite vidée) afin de régurgiter un enseignement docilement accepté.

.../...

. Il n'est pas un concours essentiellement militaire car il n'exige pas plus l'esprit d'obéissance à une doctrine ou le strict respect de règles d'exposition que le maniement de concepts tactiques ou stratégiques. L'origine du candidat, qu'il s'agisse de son armée ou de son corps, n'influe donc en rien sur le résultat final.

. Enfin, il n'est pas non plus le trompe l'oeil qui dissimulerait une cooptation de fait. La procédure suivie dans le déroulement des épreuves assure une parfaite égalité des chances. Aucun d'entre vous, connu ou inconnu du centre de préparation au concours, connu ou inconnu d'un membre du contrôle général ou d'un membre du jury ne dispose d'atouts particuliers. Cependant, dans l'organisation actuelle des épreuves, les exposés oraux, notamment ceux des épreuves d'admissibilité, ont une importance considérable. S'il y a cooptation - mais quel concours en serait alors dépourvu ? - c'est là, en un instant qu'elle naît, se développe et risque de se traduire dans la note d'appréciation générale donnée par le jury à la fin des épreuves.

Comment dans ces conditions caractériser le concours ?

Votre présence ici laisse supposer que vous avez une bonne connaissance du Contrôle général des armées, des hommes qui le composent, des missions qui lui sont confiées et des méthodes mises en oeuvre pour les accomplir.

. Le Contrôle général des armées est chargé de donner au ministre de la Défense une information complète, originale mais objective sur l'administration qu'il dirige et de lui proposer toutes les mesures susceptibles d'en améliorer le fonctionnement. Cette information doit être synthétique et critique c'est-à-dire porteuse de propositions de réformes non seulement utiles mais applicables.

Le plus souvent les travaux confiés au Contrôle auront pour but d'apprécier la combinaison des moyens mis en jeu pour assurer, dans une portion du ministère, un bon rendement économique dans un bon agencement juridique.

.../...

. Les différentes matières inscrites au programme du concours ont été choisies parce qu'elles présentent la plus grande analogie possible avec les connaissances utiles pour l'exécution des travaux habituellement confiés au Contrôle ; elles ont été assemblées afin que leur volume fasse obstacle au dilettantisme, même brillant.

Sachez qu'à la fin des épreuves, ce ne seront pas les meilleurs juristes ou les meilleurs économistes (ceux-là pourraient être recrutés sur titre à la sortie des écoles spécialisées), les meilleurs officiers, administrateurs ou ingénieurs (ceux-ci pourraient être sélectionnés au vu de leur dossier individuel) qui seront retenus mais des hommes, rendus transparents au jury par la longueur et la diversité des épreuves, dont les qualités foncières d'ardeur mêlée de sang-froid, d'imagination tempérée de réalisme, de culture enfin se seront à l'évidence révélées. Seront choisis ceux qui auront su apporter la preuve que la synthèse est accomplie des connaissances acquises par l'étude et des expériences tirées de la première partie de leur vie professionnelle.

Comment préparer efficacement un tel concours ? Existe-t-il des secrets de la réussite ?

Je le crois, et je vais vous les confier. Ils ne diffèrent pas fondamentalement de ceux que vous a légués le Contrôleur général BARBAUD dans la note de 1975 que vous avez tous reçue et que je vous engage à relire attentivement.

. Le premier consiste à se faire une idée personnelle du programme du concours et à y relever les connaissances charnières autour desquelles cette masse s'articule et les thèmes qui la traversent de part en part. Cette approche globale du problème qui s'oppose à une approche "séquentielle", partie après partie, est seule en mesure de donner à votre étude l'éclairage qui convient.

N'oubliez pas que je vous invite de la sorte à tenter des impasses hardies. Bien au contraire, il faut des connaissances sur tout mais il faut, de plus, sur les thèmes que vous aurez sélectionnés, compte tenu de votre propre structure mentale, un effort puissant de réflexion personnelle.

.../...

. Le deuxième secret vous est révélé à la fin de roman de BALZAC "Illusions perdues" (J'admets qu'un tel titre n'est peut-être pas la meilleure référence pour un candidat à un concours). A Lucien de RUBEMPRE qui a échoué dans toutes ses tentatives, causé sa ruine et celle des siens et qui va donc se suicider, le père jésuite HERRERA pose la question suivante : "Mais avez-vous rapporté tous vos vœux, toutes vos actions à une idée ?".

C'est cela qu'il faut faire ; tout rapporter à l'unique préoccupation du concours ce qui est précisément le contraire d'un "bachotage", d'un abrutissement sur les manuels. Il faut donc prendre le temps de vivre pleinement, de lire, de sortir. Pour celui qui est uniquement préoccupé du concours tout est partout matière à enrichissement et c'est un souvenir minime peut-être mais vécu qui, le jour venu, donnera à un exposé oral où à une phrase écrite le ton qui convainc.

. Le troisième secret consiste à acquérir une certaine hauteur de vue et pour cela à exercer sa vigilance vis-à-vis des idées toutes faites qui circulent dans les airs, dans la presse et dans certains manuels. Allez aux auteurs. Il vaut mieux mal interpréter une pensée originale qu'apprendre ce que ses compilateurs successifs en ont dit. Ainsi lorsque vous serez amenés à citer une phrase, un arrêt, un ouvrage ne citerez vous que ce que vous aurez réellement lu et amalgamé et non ce qu'un bon auteur aura choisi de vous faire répéter après lui.

En plus de ces secrets primordiaux, je vous confie mes observations tirées du dernier concours.

. Les connaissances exigées pour les épreuves d'admissibilité ont paru mieux dominées que celles demandées pour l'admission. Ceci semble prouver que les candidats ont relegué en fin de préparation l'acquisition et la maturation des connaissances militaires.

Cette attitude me semble dénoter une certaine faille dans la volonté. Le candidat qui applique cette méthode admet volontairement ou involontairement un demi-succès. L'admissibilité lui paraît suffisante pour sauver la face devant ses proches et devant sa hiérarchie. Entre l'honorabilité qui résulte d'une admissibilité et le succès total, l'hésitation n'est pourtant pas permise. Il faut viser haut, dès le début de la préparation. En cas d'insuccès, la chute n'est ni plus ni moins douloureuse.

. Les sujets des compositions écrites sont généralement conçus de telle sorte que tous les candidats puissent y trouver matière à exposer des idées personnelles. Bien plus que d'érudition, c'est de culture générale qu'il s'agira donc de faire preuve. Une démonstration bien conduite, quel que soit le sujet, vaut plus qu'une accumulation de détails mêmes exacts, même pertinents.

. Le choix de l'option économie s'est révélé moins avantageux que le choix de l'option juridique. Il est vrai que, par construction, le concours privilégie un peu la seconde. Cependant il m'est apparu que les candidats "économistes" n'avaient pas préparé cette option avec le même soin que les "juristes" la leur. Il semble par ailleurs que les études économiques soient plus sujettes que les juridiques à s'orienter au gré de courants de pensées assez rapidement renouvelés. Il faut donc éviter de se rapporter à un seul manuel surtout s'il est ancien. Plus que le droit pour lequel la procédure et la jurisprudence constituent des cadres relativement rigides et durables, l'économie est matière à appréciations. La doctrine y joue donc un plus grand rôle et il faut, plus qu'ailleurs lire les auteurs les plus authentiques et si possible, sur chaque sujet, de tendances opposées.

. Au cours des épreuves d'admissibilité le premier exposé oral a généralement exigé du candidat de vastes synthèses englobant tout le droit public. De nombreuses questions ont porté sur la complémentarité ou l'opposition des décisions du conseil constitutionnel et des arrêts du conseil d'État. Des notions telles que "service public", "utilité publique", "égalité des citoyens devant les charges publiques", très souvent évoquées, paraissent constituer des thèmes tels que ceux dont j'envisageais plus haut le choix et l'approfondissement personnels.

. Dans les épreuves écrites, comme dans les exposés oraux efforcez-vous de bien définir pour vous, puis pour le jury, ce qui vous est demandé. Il m'est apparu que souvent le sujet n'était traité que dans une partie du devoir ou de l'exposé ; le comble de la maladresse, constaté, étant alors de donner pour titre à cette partie le libellé même de la question posée.

.../...

. Au cours des épreuves orales d'admission, il est le plus souvent demandé au candidat de décrire un grand service du ministère de la Défense. Il n'est pas admissible de traiter un tel sujet pendant trente minutes, avec parfois un luxe de détails surprenant, sans que les traits caractéristiques du service en cause apparaissent clairement à l'auditeur. Tout service, toute direction centrale ou technique, a une mission, des moyens pour la remplir et des problèmes comme tout homme une tête, des membres, et des difficultés. Inspirez vous des techniques utilisées par les caricaturistes. C'est un remarquable exercice de synthèse : réussi, il fera mouche.

Après ces conseils qui vont de l'éthique aux petites roueries du parfait candidat, j'en arrive à l'aide que peut vous apporter le centre de préparation au concours.

Il faut tout d'abord bien comprendre que le CPC n'est pas un collège assurant une préparation complète, un enseignement parfaitement orienté qui, une fois enregistré, permettrait à quiconque de réussir à coup sûr. La somme des connaissances que vous pourrez y acquérir restera, par rapport à l'ensemble de celles qui sont exigées, très modestes.

Seuls quelques sujets relevant des 3^e et 4^e parties du programme feront l'objet d'exposés. Le ministère de la Défense, vous le savez, est confronté, en sus des siens propres de défense militaire, à tous les problèmes des autres ministères : Santé, Education, Industrie, Commerce extérieur. Il serait vain de tenter de les aborder tous devant vous. Le choix qui sera fait pour vous, nécessairement stochastique, doit néanmoins permettre, sur un cycle de deux ans, d'éclairer quelques grands problèmes sous un jour différent de celui des manuels. Les contrôleurs généraux et contrôleurs qui ont bien voulu vous faire part cette année comme les précédentes de leur expérience essaieront de vous pénétrer de l'esprit du contrôle. C'est un peu de cet esprit qui doit apparaître dans vos devoirs et dans vos exposés oraux. Résumons-nous, la masse des connaissances est votre affaire, le CPC tentera de vous donner le secret du levier qui peut la mouvoir.

Entrant plus avant dans les détails je voudrais enfin insister sur quelques points.

.../...

. Le CPC à l'image du contrôle général des armées doit rester un organisme où chacun se sent à l'aise et vit à un rythme qui lui est propre. Mais cette liberté d'action ne peut pas dégénérer en licence et je compte sur vous pour faire régner une certaine rigueur puisqu'à défaut de sanction, on ne peut parler de discipline. Cette rigueur devrait être marquée par :

- une présence de tous les candidats de l'année et du plus grand nombre possible des autres aux séances de devoirs écrits. Ceux-ci devront être achevés et remis à la correction ;
- une participation plus fréquente aux séances d'exposés oraux du plus grand nombre possible des candidats de l'année ;
- une présence accrue des candidats aux concours ultérieurs aux épreuves orales du concours de 1984.

. Les exposés qui vous seront faits, en général par des membres du Contrôle général des armées devront être l'occasion d'interventions multiples de votre part. Il n'entre pas dans les vues des contrôleurs qui ont accepté ces prestations de traiter les sujets proposés de manière exhaustive.

De plus les origines très diverses de l'auditoire que vous composez rend très délicate la mesure du fonds commun de vos connaissances. Il vous appartiendra donc, par vos questions, d'orienter les développements faits afin d'en recueillir le meilleur profit.

. Dans le programme de principe du CPC vous remarquerez que j'ai réservé la dernière séance. Elle sera consacrée à l'étude des problèmes sur lesquels vous n'auriez pas pu réunir une documentation suffisante. Je vous demande de les formuler, par écrit, pour le 15 janvier 1984.

. Vous disposez à la bibliothèque du CPC d'une documentation importante. Il convient naturellement de l'utiliser. Je souhaite cependant que chacun s'attache à ne pas immobiliser trop longtemps les documents ou manuels empruntés et que ceux d'entre vous qui ont connaissance de l'existence d'autres publications plus récentes ou mieux adaptées en fassent part au secrétariat du CPC afin que, dans la limite des crédits disponibles, nous puissions les acquérir pour le plus grand profit de tous.

Le Contrôleur Général WATREMEZ

le 6 avril 1983

